

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

PORANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.